

Conseil municipal du vendredi 25 février 2011

L'An Deux Mille Dix et le 25 février à 20h,

Le Conseil Municipal s'est réuni, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AGERON, Maire, dans la salle ordinaire de ses séances.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Présents : Jean-Paul AGERON - Bernard BOUVIER-RAMBAUD - Evelyne CHOLLIER - Gérard CARRIER - Maurice VACHER - Jean-François BATY - Catherine BERRUYER - Gérald BERRUYER - Francine CHENAVAS - Dominique CLARIN - François DELBOS - Jacques HABRARD - Ludovic MARTINEZ - Cyril MUGUET.

Absents représentés : François GUIRONNET qui a donné procuration à Gérard. CARRIER.

Secrétaire de séance : Francine CHENAVAS.

❖ Lecture du compte rendu de la réunion en date du vendredi 28 janvier 11.

❖ DELIBERATIONS :

• Païement d'une dépense d'investissement avant le vote du budget primitif 2011

Vu la loi n°88-13 du 05/01/1988 qui prévoit dans son article 15 du titre III que «dans l'attente de l'adoption du budget primitif, Monsieur le Maire peut, sur autorisation du Conseil municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris des crédits afférents au remboursement de la dette ». Cette autorisation doit préciser le montant de l'affectation des crédits.

Considérant que le quart des dépenses d'investissement du budget principal, inscrites au budget primitif 2010 hors dette, s'élève à 291.804,044 €,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- AUTORISE Monsieur le Maire à mandater dès le 28 février 2011, les opérations suivantes dans la limite des crédits suivants : 569.80 € HT, soit 681.48 € TTC, à payer à BONFILS SAS, domicilié à 38140 RENAGE, pour un racle chasse neige,
- DIT que les crédits seront régularisés dans le cadre du vote du budget de l'année 2011.

• Financement des travaux de ravalement de Monsieur Nicolas CURIAL par des crédits de l'opération façades.

Monsieur le Maire demande au Conseil d'examiner le dossier de travaux présenté par M. Nicolas CURIAL et portant sur le ravalement de sa maison d'habitation sise 566 avenue Hector-Berlioz.

Selon une estimation de H et D Conseils, le montant des travaux éligibles à l'opération façades s'élève à 7.960,80 € TTC. Monsieur CURIAL peut prétendre bénéficier de la

subvention régionale attribuée dans le cadre du contrat de développement de pays Rhône-Alpes (C.D.P.R.A.), subvention plafonnée à 1.200 € dans son cas, ainsi que de la subvention communale plafonnée à 2.286,74 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte de subventionner les travaux de ravalement de façades de M. Nicolas CURIAL et s'engage à verser à cet administré une subvention limitée à 20% du montant de travaux éligibles à l'opération façade, soit une subvention plafonnée à 2.286,74 € dans le cas présent, sur présentation de la facture acquittée. Cette somme sera mandatée à l'article 6574 du budget communal 2011.
- s'engage à solliciter le plus rapidement possible M. le Président du Syndicat Mixte de Bièvre-Valloire, pour l'attribution de fonds régionaux correspondant à 30% de la dépense éligible, soit une subvention plafonnée à 1.200 €, sur des crédits issus du contrat Région/Bière-Valloire 2007-2013 pour le soutien des opérations de ravalement de façades.
- charge son Maire du bon déroulement des procédures administratives relatives à l'attribution de ces subventions au titre de l'opération façades.

- **Financement des travaux de ravalement de Monsieur Jérémy CRETINON par des crédits de l'opération façades.**

Monsieur le Maire demande également au Conseil d'examiner le dossier de travaux présenté par le voisin de M. CURIAL et portant sur le ravalement de la maison mitoyenne appartenant à M. Jérémy CRETINON, sise au n°566B avenue Hector-Berlioz.

Selon l'estimation de H et D Conseils, le montant des travaux éligibles à l'opération façades s'élève à 5.789,67 € TTC. Monsieur CRETINON peut prétendre bénéficier d'une subvention communale à hauteur de 30% de la dépense retenue, soit 1.736,90 €, et d'une subvention régionale à hauteur de 20% du coût global des travaux T.T.C., soit 1.063,44 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte de subventionner les travaux de ravalement de façades de M. Jérémy CRETINON et s'engage à verser à cet administré une subvention équivalant à 20% du montant de travaux éligibles à l'opération façade (5.789,67 €), soit une somme de 1.736,90 €, sur présentation de la facture acquittée. Cette somme sera mandatée à l'article 6574 du budget communal 2011.
- s'engage à solliciter le plus rapidement possible M. le Président du Syndicat Mixte de Bièvre-Valloire, pour l'attribution de fonds régionaux correspondant à 30% de la dépense globale, soit 1.063,44 €, sur des crédits issus du contrat Région/Bière-Valloire 2007-2013 pour le soutien des opérations de ravalement de façades.
- charge son Maire du bon déroulement des procédures administratives relatives à l'attribution de ces subventions au titre de l'opération façades.

- **Financement des travaux de ravalement de Monsieur Gilbert MUGUET par des crédits de l'opération façades.**

Monsieur le Maire demande enfin Conseil d'examiner le dossier de travaux présenté par M. Gilbert MUGUET et portant sur le ravalement de sa maison d'habitation sise 104, chemin sous les vignes.

Selon l'estimation de H et D Conseils, le montant des travaux éligibles à l'opération façades s'élève à 4.494,36 € TTC. Monsieur MUGUET peut prétendre bénéficier d'une subvention communale à hauteur de 30% de la dépense retenue, soit 1.348,31 €, et d'une subvention régionale à hauteur de 20%, soit 898,87 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte de subventionner les travaux de ravalement de façades de M. Gilbert MUGUET et s'engage à verser à cet administré une subvention équivalant à 20% du montant de travaux éligibles à l'opération façade (4.494,36 €), soit une somme de 1.348,31 €, sur présentation de la facture acquittée. Cette somme sera mandatée à l'article 6574 du budget communal 2011.
- s'engage à solliciter le plus rapidement possible M. le Président du Syndicat Mixte de Bièvre-Valloire, pour l'attribution de fonds régionaux correspondant à 30% de la dépense subventionnable, soit 898,87 €, sur des crédits issus du contrat Région/Bière-Valloire 2007-2013 pour le soutien des opérations de ravalement de façades.
- charge son Maire du bon déroulement des procédures administratives relatives à l'attribution de ces subventions au titre de l'opération façades.

- **Vote du Compte Administratif 2010 du BUDGET COMMUNAL**

Le Conseil municipal,

- ▶ Examine le Compte Administratif 2010 du budget principal présenté par Monsieur le Maire,

Section de Fonctionnement :

Recettes : 693 257.83 Euros

Dépenses : 551 445.42 Euros

Excédent : 141 812.41 Euros

+ Résultat de clôture à la fin de l'exercice 2009 : 369 200.70 Euros

Résultat de clôture 2010 : 511 013.11 Euros.

Section d'investissement :

Recettes : 400 595.28 Euros.

Dépenses : 698 023.33 Euros

Déficit : - 297 428.05 Euros

+ Résultat de clôture 2009 : 315 178.64Euros

Résultat de clôture 2010 : 17 750.59 Euros.

- ▶ APPROUVE, à l'unanimité des votants, l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen,

- ▶ DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2010 définitivement closes et les crédits annulés.

- **Vote du Compte Administratif 2010 du Service EAU & ASSAINISSEMENT de Marcilloles**

Le Conseil municipal,

- ▶ Examine le Compte Administratif 2010 du Service Eau et Assainissement par Monsieur le Maire,

Section d'exploitation :

Recettes : 155 575.56 Euros

Dépenses : 124 106.27 Euros

Excédent : 31 469.29 Euros
+ Résultat de clôture à la fin de l'exercice 2009 : 0 Euros
Résultat de clôture 2010 : 31 469.29 Euros.

Section d'investissement :

Recettes : 60 229.78 Euros.
Dépenses : 39 837.57 Euros
Excédent : 20 392.21 Euros
+ Résultat de clôture 2009 : - 28 094.68 Euros
Résultat de clôture 2010 : - 7 702.47 Euros.

- ▶ APPROUVE, à l'unanimité des votants, l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen,
- ▶ DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2010 définitivement closes et les crédits annulés.

- **Vote du Compte Administratif 2010 du LOTISSEMENT « PORTE DES ALPES »**

Le Conseil municipal,

- ▶ Examine le Compte Administratif 2010 du Lotissement Porte des Alpes présenté par Monsieur le Maire,

Section de Fonctionnement :

Recettes : 233 257.76 Euros
Dépenses : 8 751.33 Euros
Excédent : 224 506.43 Euros
+ Résultat de clôture reporté la fin de l'exercice 2009 : 101 786.66 Euros
Résultat de clôture 2010 : 326 293.09 Euros.

Section d'investissement :

Recettes : 0 Euros.
Dépenses : 109 090 Euros
Déficit : - 109 090 Euros
+ Résultat de clôture 2009 : - 435 315.24 Euros
Résultat de clôture 2010 : - 544 405.24 Euros.

- ▶ APPROUVE, à l'unanimité des votants, l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen,
- ▶ DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2010 définitivement closes et les crédits annulés.

- **Travaux d'aménagement du commerce multiservices sis place Saint-Nicolas - Plan de financement et demandes de subvention**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'installation d'un commerce multiservices, place Saint-Nicolas, avec le soutien actif de la Chambre de commerce et d'industrie de Grenoble, et explique qu'il convient d'ajuster à la hausse le plan de financement, détaillé comme suit, suite à l'augmentation des travaux d'électricité :

EMPLOIS	Montant € HT
Investissement immobilier :	114.380 €
Achat du local commercial	114.380 €
Aménagement du local :	16.863 €
Maçonnerie, carrelage	7.708 €
Menuiserie	4.421 €
Electricité	4.734 €
Aménagements de sécurité :	7.058 €
Barreaudage et grilles	7.058 €
T O T A L € HT :	138.301 €

Eléments de calcul utilisés :

- Prix d'achat du local commercial : 53 % du prix total du bâtiment (215.000 €), soit 114.380 €.
- Répartition des 149 m² réservés à l'activité commerciale : boutique +réserves + annexes)
 - Epicerie : 133 m², 90% de la surface du local.
 - Tabac et Presse : 8 m² chacun, 2 x 5% de la surface du local.

.../...

Monsieur le Maire indique également aux conseillers que la collectivité pourra prétendre à différentes subventions de l'Etat, du Conseil Général et de la région au titre de la protection du commerce local.

RESSOURCES	Taux	Montant € HT
Ressources propres :	41%	56.724 €
Emprunts	41%	56.724 €
Subventions :	59%	81.577 €
Etat (FISAC) dont	29%	40.086 €
FISAC 30%		37.404 €
FISAC 40%		2.682 €
Conseil régional	30%	41.490 €
T O T A L :	100%	138.301 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter le plan de financement proposé, qui se traduit par un montant global de dépenses de 138.301 € HT.
- et autorise son Maire à solliciter une participation financière auprès de l'Etat, du Conseil Général et du Conseil Régional.

La présente délibération annule et remplace la précédente délibération du 17 décembre 2010.

❖ **DIVERS :**

- Compte rendu du comité syndical du 23 décembre 2010 du syndicat mixte du Pays de Bièvre-Valloire.
- Compte rendu du comité syndical du 24 février 2011 du Sictom de la Bièvre.
- Nouvelle demande de signalétique auprès du FISAC afin d'indiquer les entreprises de la zone « Porte des Alpes » en venant de Beaurepaire.
- Courrier de La Poste nous indiquant la révision à la hausse de l'indemnité qu'elle nous verse suite au passage de notre agence en agence communale.
- Bilan 2010 de la bibliothèque « Rêvelire ».
- Compte rendu de l'AG de l'ADMR-la Ricandelle pour le portage de repas aux personnes âgées. Il a été demandé aux communes d'augmenter leur subvention.
- Compte rendu de l'assemblée générale du comité des fêtes :
 - Renouvellement du bureau : Président M.DELBOS François
 - Compte rendu financier
 - Préparation du char pour la Jeanne Sappey : **Le 3^{ème} samedi du mois à partir de 14h, rendez-vous au local du club pour la fabrication de fleurs.**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a levé la séance.